

MÉMOIRE DE MAÎTRISE

LA FEMME ET L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS SOU-DEVELOPPÉS :
L'AUTONOMISATION ET LA PARTICIPATION DE LA FEMME DE MANIÈRE
EFFECTIVE

Par

Sybille Uwase

Document soumis au professeur Louis Perron

Comme exigence au grade de maîtrise en Ethique Publique

Université Saint-Paul

©Sybille Uwase Ottawa, Juillet, 2018

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
RÉSUMÉ	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	6
INTRODUCTION.....	7
1. La Problématique	7
2. Hypothèse	16
3. Plan et délimitation du sujet.....	16
Chap.1 ABSENCE DE LA FEMME DANS LE DÉBATS ENVIRONNEMENTEAUX	18
Chap.2 CADRE THÉORIQUE	24
2.1. Le concept de développement durable	25
2.2. La politique de l'autonomie locale et de la décentralisation	30
Chap.3 FEMME ET ENVIRONNEMENT	33
3.1. L'alliance de la femme avec l'environnement	33
3.2. Les initiatives menées par les femmes dans la protection de l'environnement	38
Chap.4 RECOMMANDATIONS	42
CONCLUSION	50
BIBLIOGRAPHIE.....	54

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier grandement du plus profond de mon cœur mon Dieu, tout puissant, pour sa présence à mes côtés, sa bonté, sa protection divine et son amour infini.

Je dis également merci à toute ma famille dont la plupart des membres ne sont pas avec moi ici au Canada. Mais plus particulièrement, je remercie mes parents et mes sœurs à qui également je dédie ce mémoire, car ils m'ont toujours encouragée et soutenue pour que je poursuive et je termine mes études.

Je remercie aussi mes collègues de classe, mes collègues de travail et mes amis dont les discussions, les aides, les conseils et les encouragements m'ont été très précieux tout au long de cette période d'étude.

Je tiens à remercier mes directeurs de mémoire, le professeur Louis Perron et la professeure Monique Lanoix qui m'ont guidée dans les étapes de la recherche et de la rédaction. Leurs encouragements, leurs précieux conseils, leur patience et leurs commentaires toujours pertinents m'ont fort aidée dans ma réflexion et le processus rédactionnel de ce mémoire. Merci aussi à tous les professeurs de l'université Saint Paul que j'ai rencontrés tout au long de ma scolarité. Leurs enseignements et leurs conseils m'ont éclairée tout au long de la rédaction de ce mémoire, mais également les connaissances acquises me seront utiles dans ma trajectoire d'intégration dans la société multiculturelle du Canada.

RÉSUMÉ

La dégradation de l'environnement préoccupe les habitants de la planète. Ce phénomène n'affecte pas toutes les populations du monde avec la même intensité. Les femmes semblent être affectées doublement par les conséquences néfastes des changements climatiques et de leurs incidences économiques et sociopolitiques à cause des rôles subalternes qu'elles jouent dans la plupart des sociétés et des régions du monde. Bien qu'elles soient les premières actrices de la prise en charge des besoins domestiques dans le monde, elles sont souvent exclues du processus de prise de décisions dans les sociétés où elles vivent et travaillent. Étant directement impliquées dans les interactions quotidiennes avec l'environnement, notamment dans les pays du tiers-monde, elles subissent les conséquences nuisibles des dégradations de l'environnement et de la rareté des ressources vitales. L'objectif de cette étude est de souligner les problèmes environnementaux, l'alliance qui existe entre l'environnement et la femme, et enfin, l'absence de la femme dans les instances de pouvoir qui prennent des décisions tout en soulevant la question de l'inégalité des sexes et de la subordination des femmes aux hommes mâles.

La problématique est par conséquent la suivante : l'Organisation des Nations Unis (ONU), à travers une série de conventions, met en place plusieurs solutions pour lutter contre le problème de l'environnement, mais aucune d'elle n'arrive à résoudre effectivement le problème de façon définitive. La solution qui nous paraît apte est celle du développement durable qui, a priori, inclut les femmes et leur offre une place active dans les lieux de décision et de pouvoir. Pour répondre à notre problématique, nous avons fait une analyse des objectifs du développement durable, mais

aussi nous avons adopté la politique d'autonomie locale et de la décentralisation pour renforcer la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

À partir des recommandations et de la conclusion, les gouvernements doivent favoriser une politique du développement durable qui intègre une démarche de l'égalité entre les sexes tout en travaillant pour la promotion de la responsabilité de la femme dans la vie publique.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CSW : La commission de la Condition de la Femme.

CSW61 2017 : La commission de la Condition de la Femme 2017.

CSW62 2018 : La Commission de la Condition de la Femme 2018.

FAO: Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).

OGM : Organisme Génétiquement Modifié.

OMS : Organisation Mondiale de Santé.

ONG : Organisation Non Gouvernementale.

ONU : Organisation des Nations Unies.

REMA : Rwanda Environment Management Agency.

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise.

UNEP: Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine.

INTRODUCTION

1. La Problématique

Selon, le rapport de la Commission Sud de 1990, le développement est un processus qui permet aux êtres humains de développer leur personnalité, de prendre confiance en eux-mêmes et de mener une existence digne et épanouie. C'est un processus qui libère les populations de la peur du besoin et de l'exploitation et qui fait reculer l'oppression politique, économique et sociale. C'est par le développement que l'indépendance politique acquiert son sens véritable. Il se présente comme un processus de croissance, un mouvement qui trouve sa source première dans la société qui est elle-même en train d'évoluer. Le développement d'une nation doit se fonder sur ses ressources propres, aussi bien humaines que matérielles, exploitées pleinement pour la satisfaction de ses propres besoins, et c'est ainsi qu'il englobe l'aspect social et économique¹.

D'une part, le développement renvoie l'amélioration de la qualité de vie et des capacités humaines en améliorant le niveau de vie, l'estime de soi et la liberté². Et d'autre part, le développement intègre la stabilité politique et économique qui combine la bonne gestion des affaires publiques et la participation des populations, l'investissement dans les ressources humaines, la confiance dans le jeu des forces du marché, le souci de l'environnement et l'existence

¹ *Défis au Sud*, rapport de la commission Sud, Paris, Économica, 1990, p. 10-11. Cité par RIST, Gilbert, *op. cit.*, p. 329.

² Michael P. Todaro, Stephen C. Smith, *Economic Development*, 11th ed., (England: Pearson Education Limited, 2011), 5.

d'un secteur privé dynamique³. Mais, il faut reconnaître que le développement peut être constitué d'un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable⁴.

En effet, le développement renvoie le progrès d'où il fascine sans doute le monde entier, mais cela suscite des discussions paradoxales à l'échelle de la planète. D'une part, la notion du développement renvoie à des controverses multiples par rapport aux activités de l'homme relatives à la satisfaction de ses besoins primaires qui le lient à l'animalité en tant qu'un être dans le besoin, et d'autre part, il vise son plein épanouissement en tant qu'un être rationnel capable de produire des œuvres d'art et de culture dans une société stratifiée selon l'ordre des savoirs et des pouvoirs. Je fais ici allusion à la distinction de Hannah Arendt⁵ qui distingue les sociétés modernes selon leur capacité de produire simultanément le travail pour la satisfaction des besoins naturels de l'homme, les œuvres pour la pérennisation de la culture et l'action politique pour le vivre ensemble avec autrui dans des institutions justes et démocratiques.

Les sociétés industrialisées du monde occidental ont exporté leurs sciences et technologies à travers le monde durant l'époque coloniale dans les mondes non occidentaux comme l'Afrique, l'Asie, les Antilles et l'Amérique latine. Ce processus de modernisation et d'exportation des technologies dans des domaines aussi divers que la médecine, l'agriculture, l'élevage, l'informatique, l'éducation et la communication va de pair avec la détérioration de l'environnement et des écosystèmes qui conditionnent la vie sur terre. Aujourd'hui beaucoup de

³ OCDE/CAD, *Coopération pour le développement*, Paris, OCDE, 1994.

⁴ <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/legoute2.pdf>, p.29-31. (RIST, Gilbert, *op. cit.*, p. 29.)

⁵ Hannah Arendt, *La Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, 1961.

personnalités compétentes dans le domaine de la philosophie, des religions, des théologies et de l'écologie nous alertent sur les risques de l'autodestruction de l'espèce humaine par l'empoisonnement de son environnement vital consécutif à l'émission des gaz à effet de serre et autres produits chimiques issus des instrumentalisation technologiques des ressources écologiques par la mondialisation de la civilisation scientifique, industrielle et technologique de la modernité occidentale.

D'une part, l'homme fait tout pour améliorer sa condition de vie à travers la technologie, l'industrialisation⁶, la médecine moderne etc., mais d'autre part, il détruit la nature pour arriver à ses fins. C'est ainsi que l'homme semble être le premier responsable de la destruction de l'environnement naturel.

Parfois, on se demande s'il ne fallait pas imposer à ce fameux développement, des lois éthiques et morales qui soulignent le respect envers l'environnement. Les lois dont nous faisons allusion sont par exemple⁷ le Protocole de Kyoto de 1998, Accord de Paris de 2016, Protocole de Nagoya de 2010, Déclaration de Stockholm de 1972, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, Objectifs du millénaire des Nations Unies pour le développement de 2000, Déclaration de Johannesburg de 2002, Déclaration de Rio+20 de 2012, Accord de Copenhague de 2009 etc. Car on constate qu'aujourd'hui, le concept du développement n'est pas une chose tout à fait saine ou absolue ni même inévitable. En effet, il est évident que le développement tel que définit en haut apporte du bien-être, il améliore la vie de l'homme, il facilite son quotidien, mais aussi, il faut reconnaître que le développement peut aussi causer du mal à toutes les sociétés de la planète. Parmi les effets négatifs du développement, il y a les guerres, les

⁶ Je renvoie à la critique philosophique et éthique de « l'idéologie technoscientifique » par le philosophe allemand de l'École de Francfort, Jürgen Habermas *La technique et la science comme idéologie*, Gallimard, Paris, 1973.

⁷ <https://www.unenvironment.org/>

épidémies, les virus, et aussi les problèmes liés à l'environnement que nous allons d'ailleurs soulever dans ce travail.

Présentement, les problèmes environnementaux frappent le monde entier, et qu'on le veuille ou pas, c'est un enjeu qui nous affecte tous, d'où l'émergence d'une nouvelle éthique qui est « une éthique de l'environnement ». Cette dernière peut servir comme une inspiration pour réveiller les pays à agir, une pensée soulignée d'ailleurs par Richard Sylvan Routley. Selon lui «... réclame une nouvelle éthique (et corrélativement une nouvelle économie), qui permettrait de régler nos relations avec l'environnement, une éthique chargée de définir la relation de l'homme à la terre, ainsi qu'aux animaux et aux plantes qui vivent dessus »⁸.

Par ailleurs, l'éthique de l'environnement critique d'abord la place de l'homme de vouloir tout contrôler, car l'homme s'affiche comme un être supérieur aux autres êtres. Selon plusieurs auteurs comme Paul W. Taylor, un philosophe très connu pour son travail dans le domaine de l'éthique environnementale, cette nouvelle éthique vient souligner également le devoir, la valeur et le respect de l'homme envers les autres êtres et tout l'environnement.

En combinant les deux principes (principe de considération morale et principe de valeur intrinsèque), nous pouvons désormais définir ce que signifie le fait pour un être vivant ou un groupe d'êtres vivants de posséder une valeur inhérente. Soutenir qu'il possède une valeur inhérente revient à dire que son bien mérite des agents moraux qu'ils s'en soucient et le prennent en considération et que la réalisation de son bien a une valeur intrinsèque, qu'il vaut d'être poursuivi comme une fin en soi et pour le compte de l'entité qui est considérée⁹.

Paul W. Taylor

Ce respect envers la nature entre également dans la justice sociale, comme le montre Martha Nussbaum C., parmi les dix capacités qu'elle a développées pour créer un monde juste. Elle

⁸ Afeissa, H.-S. (2007). *Ethique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. France : VRIN, p.31.

⁹ Afeissa, H.-S. (2007). *Ethique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. France : VRIN, p. 118-119.

souligne qu' « il faut être capable de développer une attention pour et de vivre en relation avec les animaux, les plantes et le monde naturel»¹⁰. Mais aussi, Aldo Leopold souligne qu'une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est injuste lorsqu'elle tend à l'inverse.¹¹ En effet, les problèmes environnementaux préoccupent les habitants de la planète. Par exemple, l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables face à un nombre d'habitants qui ne cesse de croître est très inquiétant. De même, la pollution (atmosphérique, l'eau, sol) a une conséquence directe sur la qualité de vie de l'homme, ce qui engendre une diminution de l'espérance de vie qui est tout autant préoccupante. La dégradation des écosystèmes qui présente des risques insoupçonnés fait peur à l'homme d'aujourd'hui et laisse appréhender des conséquences néfastes pour la génération future¹².

Même si ce souci est une préoccupation globale, il n'en demeure pas moins que c'est dans les pays en développement qu'il se pose avec plus d'acuité. En effet, dans ces pays, à des questions environnementales vient s'ajouter une autre non moins importante : celle de la croissance de la population. La forte croissance de la population qui est liée également à une économie de marché a sans aucun doute des répercussions sur leur situation socio-économique qui se détériore progressivement, car les ressources deviennent de plus en plus rares. À cet effet, il en résulte un exode rural à la recherche des meilleures conditions de vie, d'où beaucoup de terres agricoles, de terres humides, de forêts et même de déserts ont été transformés en établissements humains sur une période de temps. Il est évident que tout le monde connaît ces changements dans leurs environnements locaux. La croissance des zones urbaines a entraîné une diminution des terres à

¹⁰ Nussbaum, M. C. (septembre 2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* : Broché.

¹¹ Afeissa, H.-S. (2007). *Ethique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. France : VRIN, p.61.

¹² Hugon, P. (2005). Environnement et développement économique : les enjeux posés par le développement durable. *Revue internationale et stratégique*, 60,(4), 113-126. doi:10.3917/ris.060.0113

des fins agricoles, ainsi que la perte d'espaces ouverts, de végétation naturelle et d'habitats naturels, sans parler d'une diminution de la production alimentaire. Sulochana Shekhar dans ses recherches, observe que « l'expansion urbaine est un phénomène mondial. Les villes en croissance créent une situation alarmante dans tous les pays du monde. Cela a conduit à de graves problèmes d'utilisation des terres tels que la perte de terres agricoles, l'étalement urbain non autorisé, la valeur élevée des terres, la spéculation foncière et d'autres problèmes connexes »¹³.

En effet, la perte des terres agricoles a augmenté en raison de l'extension et de la croissance des villes, en particulier dans les pays en développement où la croissance des zones urbaines est rapide. Par exemple, selon le rapport de l'ONU, la grande croissance de la population se produira en Afrique, d'où la population africaine va doubler d'ici en 2050 passant de 1,1 milliard aujourd'hui à 2,4 milliards en 2050, pour atteindre 4,2 milliards d'ici 2100¹⁴. Ceci entraînera de nombreux problèmes environnementaux tels que l'assainissement impossible suite à la naissance des quartiers spontanés, l'insuffisance de l'eau potable pour toute la population, l'élimination des déchets parfois impossible, les problèmes liés à l'énergie, etc. Ces problèmes mentionnés ci-dessus affectent non seulement l'environnement mais la santé et la vie de la population.

Par conséquent, depuis la première conférence des Nations Unies sur l'Environnement de Stockholm en 1972, la dégradation de l'environnement est devenue progressivement un sujet de grande préoccupation, à la fois pour les gouvernements, les organisations internationales et les organismes non-gouvernementaux. L'explication est simple : on s'est rendu compte que le développement en tant qu'objectif à atteindre pour tous les pays n'était pas viable, si dans sa recherche, on n'intégrait pas la protection de l'environnement, d'où l'émergence d'une conception

¹³ Sulochana Shekhar, *Changing Space of Pune: a GIS Perspective@ Development Map World Form, Paper Ref NO: MWF PN 116*, (Hyderabad: n.p, 2001), 10.

¹⁴ <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=30521#.Wmy0TnmIbIU>.

nouvelle du développement, qui est celle du développement durable donné par la Commission Brundtland en 1987. Le développement durable est apparu dans le but non seulement pour protéger l'environnement, mais aussi pour préserver l'avenir des générations futures. Cet impératif éthique et politique suscite le discernement de chaque fait et geste de l'être humain envers la biosphère. C'est-à-dire qu'avant d'agir, il faut juger les conséquences du présent et du futur de notre action. Le développement durable souligne que la planète terre, nous la partageons tous en tant qu'êtres humains, mais aussi, qu'elle appartient aux générations de demain. C'est ce qui a poussé le philosophe juif Hans Jonas de poser le principe de responsabilité qui s'énonce en ces termes : « *Agis de telle façon que les conséquences de ton action puissent préserver la poursuite d'une vie saine dans la planète* »¹⁵.

Cependant, si la dégradation environnementale est un phénomène global, il n'affecte pas toutes les populations avec la même intensité. Les femmes semblent être affectées doublement en rapport à leurs statuts subalternes de femmes surtout dans les pays sous développés, dans ces pays les femmes semblent vivre toujours l'oppression de la part de leur famille et même dans leur ménage. Or, il est facile de constater que l'on n'accorde pas la pleine participation à des femmes dans la prise de décision aux problèmes environnementaux, car souvent dans les pays sous développés, les femmes restent au foyer pour s'occuper de leur famille, d'où leur statut reste derrière à celui de l'homme. Et pourtant, ce sont les femmes qui sont en contact constamment avec l'environnement à travers les travaux ménagers comme, préparer à manger, chercher du bois et de l'eau et faire l'agriculture pour subvenir aux besoins quotidiens de sa famille. C'est ainsi qu'elles sont directement touchées par sa dégradation et par la rareté de ressources naturelles. Par conséquent, nous pensons qu'elles peuvent aussi contribuer dans la protection de l'environnement

¹⁵ Hans Jonas, *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf, 1979

s'il on les accorde la chance de s'exprimer en donnant leurs avis. D'ailleurs, l'Organisation des Nations Unies (ONU) souligne que « les femmes ont un rôle important à jouer dans la préservation de l'environnement et des ressources naturelles et dans la promotion du développement durable. Par exemple, la responsabilité principale de subvenir aux besoins du foyer pèse sur les femmes et celles-ci déterminent en grande partie les tendances de la consommation. Ainsi les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans l'adoption de modes de consommation, de gestion des ressources naturelles et de production durables et écologiquement rationnels »¹⁶. C'est ainsi que la Plateforme d'action, lors de la quatrième Conférence Mondiale de Beijing en 1995 sur les femmes parle de l'importance d'associer les femmes lors de la prise des décisions environnementales et aussi d'inclure un concept sexospécifique dans tous les plans politiques du développement durable¹⁷.

Particulièrement, on constate que dans les pays sous-développés, surtout dans des régions rurales, les femmes font partie de ces problèmes environnementaux à travers les gestes qu'elles posent quotidiennement. Plusieurs rapports de la FAO montrent que ces femmes sont responsables de leurs familles, elles font souvent l'agriculture et les travaux ménagers par exemple, préparer à manger, chercher du bois et de l'eau etc. C'est ainsi que ces femmes entrent en contact avec l'environnement. D'où elles peuvent avoir aussi un impact majeur dans sa destruction, mais également elles sont directement touchées par sa dégradation. Malgré leur alliance avec l'environnement, ces femmes semblent toujours mises à l'écart quand il s'agit de résoudre les problèmes environnementaux, alors qu'elles peuvent proposer des solutions.

En effet, il est évident que la résolution du développement durable est une solution incontournable quand il s'agit des problèmes environnementaux, une résolution d'ailleurs qui engage les femmes dans son accomplissement. Le développement durable reconnaît la place de la

¹⁶ <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fiche11.html>.

¹⁷ *Ibid.*

femme et son interaction quotidienne avec son environnement, c'est ainsi que même, la quatrième Conférence Mondiale de Beijing en 1995 sur les femmes souligne l'importance capitale d'accorder la place à la femme lors de la prise des décisions environnementales. Mais là encore le problème demeure, car la place de la femme reste selon nous théorique et insuffisante. Or essentiellement, les femmes devraient être considérées dans leur fonction matricielle, si l'on veut atteindre les objectifs fixés par le développement durable¹⁸. Les recherches de Bilampo Gnoumou Thiombiano montrent par exemple au Burkina Faso, comme dans plusieurs pays africains, malgré les efforts déployés en faveur de l'amélioration des conditions des femmes, les inégalités structurelles entre sexes existent toujours dans différents secteurs¹⁹. En effet, les inégalités entre les sexes commencent d'abord au sein du ménage où la femme subit quotidiennement les oppressions multiples de la part de sa propre famille, son mari, sa belle-famille ou même la communauté dans laquelle elle fait partie, c'est ainsi que la femme n'a pas la même place que l'homme pour s'exprimer. De même, le rapport sur le développement mondial de 2012 émis par la Banque mondiale en 2012 montre aussi une faible participation des femmes à la prise des décisions au sein du ménage même pour les décisions concernant leurs propres vies en Afrique subsaharienne²⁰. En effet, l'absence de la femme dans le pouvoir décisionnel commence déjà dans son propre foyer et continue jusque dans les instances qui prennent les décisions au niveau local et global. Mais il nous semble que la pleine participation de la femme est essentielle sur tous les plans du développement s'il on veut atteindre les objectifs de tout développement, de plus, il faut souligner que l'égalité du

¹⁸ Zuinen, N. (2002). Essai sur le rôle des femmes et des valeurs féminines. Reflets et perspectives de la vie économique, tome xli,(1), 109-114. doi:10.3917/rpve.411.0109..

¹⁹ Gnoumou Thiombiano, B. (2014). Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso. Cahiers québécois de démographie, 43(2), 249–278. doi:10.7202/1027979ar

²⁰ Gnoumou Thiombiano, B. (2014). Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso. Cahiers québécois de démographie, 43(2), 249–278. doi:10.7202/1027979ar

genre est un atout pour l'économie²¹. C'est à partir de ce cadre théorique que la question de notre étude porte sur comment donner un pouvoir décisionnel aux femmes dans les pays sous-développés, notamment ceux d'Afrique, pour qu'elles soient des actrices de plein droit dans la préservation de l'environnement ? Il est donc question d'accroître sensiblement le leadership intellectuel, politique et social des femmes africaines dans les milieux ruraux et urbains.

2. Hypothèse

Tant que les contributions des femmes à la gestion de l'environnement ne seront pas reconnues et encouragées, l'objectif du développement durable continuera de se dérober. Pour que ces implications dynamiques des femmes à la conservation et à la gestion des ressources naturelles, à la protection de l'environnement soient reconnues à leur juste valeur, les gouvernements et les autres acteurs sociaux doivent favoriser une politique qui intègre une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes et adopte une politique de l'autonomie locale et de la décentralisation qui accorderait aux femmes le pouvoir d'agir pleinement en tant que les principales actrices dans la protection d'environnement.

3. Plan et délimitation du sujet

Dans ce travail nous allons faire apparaître, d'une part, les problèmes environnementaux qui sont selon nous, parmi les résultats négatifs du développement, et d'autre part, nous allons dégager le lien direct qui unit l'environnement à la femme (écoféminisme). En effet, nous allons nous

²¹ <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936231894/Overview-French.pdf>.

appuyer sur le concept du développement durable, car c'est une stratégie incontournable pour résoudre les problèmes environnementaux, mais aussi, nous allons nous appuyer sur le concept « de l'autonomie locale et de la décentralisation » d'Arne Naess, car nous pensons que ce dernier constitue une option politique qui pourrait accorder aux femmes la pleine participation sur la plateforme des solutions au défi de la conservation de la vie sur la planète. Cependant, nous allons présenter des pistes des solutions en nous référant aux modèles des femmes qui ont déjà fait leurs preuves dans la protection de l'environnement.

Ce travail est divisé en quatre parties. Au préalable, une introduction préliminaire présente le sujet de recherche, les objectifs de la recherche, l'intérêt du sujet, l'hypothèse, la question de recherche et notre problématique.

Le premier chapitre va présenter la revue de littérature où nous allons parler de l'absence de la femme dans les débats qui étudient le développement dans le monde.

Le deuxième chapitre est consacré au cadre théorique où nous allons définir les concepts utilisés dans notre recherche et ces concepts sont : le développement durable, la politique d'autonomie locale et de décentralisation.

Ensuite, le troisième chapitre va porter sur notre analyse qui est divisée en deux parties. La première partie est l'alliance des femmes avec l'environnement. Dans cette partie, nous allons faire ressortir le lien vital qui existe entre la femme et l'environnement. La deuxième partie porte sur les initiatives menées par les femmes dans la protection de l'environnement.

Et enfin, le quatrième chapitre va présenter nos recommandations et la conclusion de notre recherche. En effet, les problèmes environnementaux constituent un sujet très vaste et vu le temps qui nous a été accordé et les exigences de notre programme, nous allons souligner les problèmes

environnementaux et le rapport qui unit la femme à l'environnement dans les pays sous-développés, surtout les pays africains. Nous nous focaliserons sur notre pays d'origine, le Rwanda.

Chap.1 ABSENCE DE LA FEMME DANS LE DÉBATS ENVIRONNEMENTEAUX

D'après le rapport Brundtland de 1987, « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »²². Par conséquent, le concept du développement durable est assez large, mais dans ce travail, nous allons regarder l'aspect qui soulève l'implication des femmes dans la réalisation des objectifs de ce dernier.

Le principe de développement durable tel que proposé par le rapport Brundtland semble laisser une place stratégique aux femmes dans la recherche de solutions aux problèmes environnementaux. De même, les résolutions de Copenhague, par exemple, affirment que le développement économique et social ne peut être assuré d'une manière durable sans la pleine participation des femmes. En outre, l'égalité et l'équité entre hommes et femmes sont pour la communauté internationale, un objectif prioritaire qui doit en tant que tel se situer au cœur du développement économique et social.²³

D'ailleurs, plusieurs conférences ciblent aussi les femmes comme partenaires à ne pas ignorer si l'on veut un développement durable. La conférence de Beijing le reprend en affirmant que les

²²Rapport Brundtland, 1987.

²³ <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fond.html>.

politiques en faveur du développement durable qui ne font pas intervenir les femmes au même titre que les hommes ne seraient pas couronnées de succès.²⁴

Women have demonstrated considerable leadership in community and informal organizations, as well as in public office. However, socialization and negative stereotyping of women and men, including stereotyping through the media, reinforces the tendency for political decision-making to remain the domain of men. Likewise, the underrepresentation of women in decision-making positions in the areas of art, culture, sports, the media, education, religion and the law have prevented women from having a significant impact on many key institutions (183).²⁵

Par ailleurs, le *principe 20* du Programme d'action de la Conférence de Rio mentionne aussi l'importance d'impliquer les femmes dans le plan d'action. Ce principe révèle le rôle important que les femmes peuvent jouer dans la gestion de l'environnement et du développement, la pleine participation des femmes est essentielle pour réaliser un développement durable²⁶. Le *chapitre 24 de l'Agenda 21* souligne aussi le rôle, l'importance et le statut des femmes dans le développement. En effet, le *chapitre 24* met en évidence le rôle des femmes à travers des objectifs qui engagent les gouvernements signataires à mettre en action des politiques visant à bannir toute sorte de discriminations à l'égard des femmes. Cette approche accorde enfin aux femmes la chance de participer dans le processus de développement et la prise des décisions.²⁷ À ce titre, les femmes peuvent avoir l'accès à la terre, aux ressources, à l'éducation et aussi participer dans la prise de décisions.

En effet, l'approche environnementale et l'égalité sont même assimilées à la justice sociale, à travers les dix capacités développées par Martha Nussbaum C. pour créer un monde juste, elle souligne la relation envers les autres espèces. Selon elle « il faut être capable de développer une

²⁴ *Ibid.*

²⁵ <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/decision.htm>.

²⁶ <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>.

²⁷ <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action24.htm>.

attention pour et de vivre en relation avec les animaux, les plantes et le monde naturel (huitième capacité) ». Mais également la dixième capacité souligne le contrôle sur son environnement politique et matériel. « Politique : être capable de participer efficacement au choix politique qui gouverne sa vie ; avoir le droit de participation politique, la protection du libre discours et de la libre association. Matériel : être capable de posséder (terres et biens meubles) et jouir de droits de propriété sur une base égalitaire avec les autres... »²⁸.

Cependant, la réalité nous apprend autre chose, car la façon dont le concept du développement durable se déploie sur le terrain n'intègre pas vraiment, à notre sens, la participation effective de femmes, malgré que leur participation soit au cœur du mouvement des femmes ainsi que du projet de développement durable²⁹. Le rôle que doit jouer la femme demeure, selon nous, théorique et insuffisant. D'une part, parce que certaines approches du développement durable présentent des lacunes dans l'atteinte des objectifs préétablis. La majeure partie de ces approches n'engagent pas les femmes de façon pratique dans les prises de décision. D'autre part, l'inégalité entre homme et femme reste toujours présente au sein des institutions politiques. Par ailleurs, ce changement insuffisant à l'égard de la situation de la femme a été reconnu par l'ONU qui souligne également que les femmes ne sont pas souvent considérées lors de la prise de décisions³⁰.

En effet, souvent nous constatons que les femmes sont mises à l'écart dans l'atteinte des objectifs du développement durable. D'ailleurs, cet aspect marque aussi le colloque³¹ « femme et environnement » du 08 décembre 2015 organisé par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici. Ce colloque évoque l'absence de femmes dans la prise de décisions de certaines politiques du

²⁸ Nussbaum, M. C. (septembre 2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* : Broché.

²⁹ Zuinen, N. (2002). Essai sur le rôle des femmes et des valeurs féminines. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome xli,(1), 109-114. doi:10.3917/rpve.411.0109

³⁰ <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fiche7.html>.

³¹ http://www.fondation-raja-marcovici.com/actu17122015_fr.html.

développement durable. Lors de ce colloque, Anne Barre³² mentionne à cet effet que les femmes sont toujours mises à l'écart dans la prise de décisions, alors que leur participation est un élément essentiel si l'on veut atteindre les objectifs fixés par le développement durable. Selon elle, les femmes doivent pleinement participer dans la prise de décision, car ce sont elles qui connaissent les problèmes qui les concernent plus que quiconque, ainsi les femmes peuvent proposer des solutions réalisables et efficaces. D'après Anne Barre, cela s'entend comme suit : « Les femmes ne sont pas consultées dans l'élaboration des politiques de développement durable, ni intégrées dans les structures juridiques ou économiques de transition énergétique. »³³

De même, Bilampoa Gnomou Thiombiano ajoute que même si le droit fondamental reconnaît l'égalité entre la femme et l'homme dans la participation lors de la prise de décision, ce droit n'est pas respecté pour les femmes. Cette auteure montre qu'au Burkina Faso, comme dans plusieurs pays africains, l'analyse de la situation des femmes révèle que, malgré les efforts déployés ces dernières années en faveur de l'amélioration des conditions des femmes, des inégalités existent toujours entre les sexes à leur détriment dans les différents secteurs socioéconomiques et politiques. Par exemple d'après le Forum économique mondial de 2012, le Burkina Faso a un indice³⁴ d'égalité entre les sexes de 0,65. Cette situation est le reflet des constructions sociales et culturelles discriminatoires envers les femmes. Que ça soit en termes de division des rôles, de pratiques matrimoniales ou de gestion et d'accès aux ressources, les normes sociales affectent généralement à la femme un statut de subordonnée à l'homme, surtout en milieu rural, même si quelques différences existent d'un groupe ethnique à un autre³⁵.

32 Anne Barre est la co-présidente de WECF (réseau qui vise à faire entendre la voix des femmes dans le développement durable et la politique environnementale, aidée par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici).

³³http://www.fondation-raja-marcovici.com/documents/site/focus_femmes_et_energies_durables_v4.pdf.

³⁴ Cet indice examine l'écart entre les hommes et les femmes en prenant en compte quatre critères : participation et opportunités sur le plan économique, accès à l'éducation, santé et survie et émancipation politique.

³⁵ Gnomou Thiombiano, B. (2014). Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso. Cahiers québécois de démographie, 43(2), 249–278. doi:10.7202/1027979ar , p.251.

Mais également, le rapport sur le développement dans le monde du 2012 « Égalité des genres et développement » affirme que les progrès concernant l'égalité entre les sexes n'ont pas été réalisés sans peine. Ils restent par ailleurs inégaux selon les pays et les différents aspects de la parité hommes-femmes. Dans la plus grande partie du monde, les femmes contribuent moins à la prise de décisions que les hommes au sein du ménage, de la communauté et de la société. La sous-représentation des femmes dans les instances politiques officielles, en particulier aux échelons supérieurs, en témoigne clairement. Moins d'un cinquième de tous les postes ministériels sont occupés par des femmes. Ces dernières sont de surcroît peu représentées dans les instances judiciaires et dans les syndicats³⁶.

Cependant, la faible participation de la femme dans la prise de décision a été débattue lors des débats dans le cadre du suivi des objectifs du Programme d'action de Beijing. Durant ces débats, plusieurs délégations qui représentent les pays et d'autres organisations reconnaissent qu'il existe toujours l'absence de la femme dans le processus de prise de décisions dans les pays tels que : Le Lesotho, Le Malawi, Le Burkina-Faso etc³⁷.

De même, cette absence de la femme dans les instances décisionnelles a été soulignée aussi lors de la conférence organisée par la commission de la condition de la femme 2017 (CSW61 2017) qui a eu lieu au siège des Nations Unies à New York. En effet, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) est le principal organe intergouvernemental mondial qui se consacre à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Cette commission a été créée par la résolution 11(II) du Conseil du 21 juin 1946 et elle a le rôle de promouvoir les droits des femmes³⁸. Du 13 au 24 mars 2017, sous le thème « Autonomisation

³⁶ <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936231894/Overview-French.pdf>.

³⁷ <https://www.un.org/press/fr/2006/FEM1543.doc.htm>.

³⁸ <http://www.unwomen.org/fr/csw>.

économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution », cette commission est revenue sur le fait que les femmes sont toujours absentes et « elle a fait ressortir que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les autres documents finaux forment le socle du développement durable et que leur mise en œuvre intégrale, effective et accélérée contribuera de manière décisive à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'autonomisation économique des femmes »³⁹. Ensuite, la commission de la condition de la femme 2018 (CSW62 2018) sous le thème : « Défis et opportunités pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles rurales », reconnaît que les femmes et les filles rurales sont confrontées toujours à des inégalités et des formes de discrimination multiples en tant que jeunes femmes et filles, femmes âgées, chefs de famille, femmes autochtones et femmes affectées par le VIH / SIDA, femmes handicapées et migrantes, réfugiées et personnes déplacées. Elle reconnaît également que différents groupes de femmes et de filles rurales ont des besoins et des priorités spécifiques, ce qui justifie des réponses politiques et institutionnelles adaptées. Mais aussi, cette Commission souligne l'urgence d'éliminer les barrières structurelles et les lois et politiques discriminatoires, les stéréotypes sexistes et les normes sociales négatives pour permettre aux femmes et aux filles rurales de relever les défis et de saisir les opportunités de changement tels que définit par E/CN.6/2018/3, para 6 et 44⁴⁰.

Cette Commission souligne également l'importance de la voix des femmes rurales, du leadership et leur pleine participation, égale et efficace à tous les niveaux qui prennent de décisions. (Article 8)⁴¹. Comme l'utilitariste, John Stuart Mill le montre dans son texte

³⁹ <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/61/csw-conclusions-61-fr-web.pdf?la=en&vs=5346>.

⁴⁰ <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/62/csw62%20draft%20agreed%20conclusions%20-%20text%20presented%20by%20the%20csw62%20bureau.pdf?la=en&vs=4229>.

⁴¹ <http://www.unwomen.org//media/headquarters/attachments/sections/csw/62/csw62%20draft%20agreed%20conclusions%20-%20text%20presented%20by%20the%20csw62%20bureau.pdf?la=en&vs=4229>.

« L'asservissement des femmes » il n'y a rien qui prouve que les femmes ne sont pas capables jusqu'à présent, pour montrer à la société qu'on a attribué une image fautive aux femmes et qu'elles peuvent contribuer au bonheur du plus grand nombre pour les raisons d'utilité.

Chap.2 CADRE THÉORIQUE

Dans ce chapitre nous allons apporter des précisions sur certains concepts clés utilisés dans notre travail. Cette partie est divisée en deux sections. Dans la première partie, nous présentons la notion de développement durable et dans la deuxième, nous discutons de la politique d'autonomie locale et de la décentralisation. Premièrement, nous avons choisi le concept de développement durable, car ce dernier est une approche qui contribue beaucoup dans la protection de l'environnement, mais également dans ses objectifs, il souligne l'importance de l'égalité de sexes dans sa réalisation. Et c'est ainsi que l'autonomie de la femme se trouve au cœur de ce concept. Deuxièmement, nous avons choisi la politique de l'autonomie locale et de la décentralisation définie par Arne Naess. Cette politique offre le pouvoir de décision et l'autonomie à chaque région. Nous pensons que si cette politique est bien appliquée et respectée, elle va accorder la place bien réelle aux femmes dans des débats cherchant les solutions non seulement aux problèmes environnementaux, mais également à tous les problèmes en général, surtout les problèmes qui concernent les femmes en particulier. Et à travers cette politique, les femmes pourront proposer les solutions qu'elles pensent plus aptes et réalisables dans leur quotidien.

Par ailleurs, nous avons choisi de mettre ces deux approches ensemble, car elles sont inter-liées. Par conséquent, les deux peuvent apporter les solutions réalisables quand il s'agit des problèmes environnementaux. Plus particulièrement, le concept de développement durable a besoin de la

politique d'autonomie et de décentralisation, pour inclure la femme dans les circuits de production des savoirs et des pouvoirs dans la société. C'est ainsi que, le concept du développement durable soulève l'importance d'autonomie et de décentralisation, et également le rôle de la femme. Ainsi, « on pourrait soutenir que les structures du pouvoir dans une société donnée sont au cœur même de la plupart des défis qui sont posés sur le plan de l'environnement et du développement. Ainsi, toute nouvelle approche du problème doit comporter des programmes de développement social en vue notamment d'améliorer la condition des femmes, de protéger les groupes vulnérables et d'encourager la participation des échelons locaux à la prise de décisions ⁴²».

2.1. Le concept de développement durable

Face à l'idée du progrès inévitable qui pourrait compromettre notre environnement et l'écosystème en général, le monde a réagi en prenant conscience que tout développement n'est pas sain, d'où l'émergence d'un nouveau concept pour la protection de l'environnement. C'est ainsi que le concept de développement durable a vu le jour. Le développement durable est apparu en 1987 lors de la commission mondiale sur l'environnement et le développement. Cette commission a émis le Rapport Brundtland sous le thème « Notre Avenir à Tous ». Ce rapport donne la première définition officielle du « *sustainable development* » qui a été traduit par la suite en français sous l'expression de « développement durable ». Selon ce rapport, le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »⁴³. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme

⁴² https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, p.36.

⁴³ *Ibid.*, page 40.

qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.⁴⁴

En effet, ces dernières années le monde fait face aux conséquences du changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, la disparition de la biodiversité etc. C'est ainsi que le concept de développement durable vient pour apporter un appui dans le but de maintenir un développement équitable et un développement qui préserve notre environnement, mais cela va être possible si tout le monde s'y met ensemble dans la réalisation de ce dernier.

Principalement, le concept de développement durable présente les objectifs prioritaires qui renvoient à la protection de l'environnement, à l'équité sociale et à la rentabilité économique. En résumé, ces objectifs sont les suivants⁴⁵ :

- **Maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie ;
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité ;
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Par ailleurs, en 2015, ces objectifs ont été réétudiés, d'où un nouvel ensemble d'objectifs mondiaux pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous, a été adopté dans le cadre d'un nouveau programme de développement durable. Chaque objectif a des

⁴⁴ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>.

⁴⁵ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>.

cibles à atteindre d'ici les 15 prochaines années. Ces nouveaux objectifs sont présentement au nombre de 17 objectifs⁴⁶:

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

⁴⁶ https://www.unric.org/html/english/library/backgrounders/sdgs_french.pdf.

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables.

Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Cependant, le concept du développement durable est assez large, non seulement il est utilisé dans la protection de l'environnement, mais aussi il impose des mesures à l'égard de chaque action de l'être humain. D'où cette approche devrait apporter une réflexion sur les conséquences de chaque action humaine et notre responsabilité. En effet, nous admettons que le développement durable est une approche qui contribue beaucoup dans la protection de l'environnement. À ce titre, on se demande si cette approche est bien connue par tout le monde du moins les gens qui sont en contact constamment avec l'environnement, dont l'exemple les femmes surtout les femmes rurales qui font l'objet de notre étude. Sachant que ces femmes sont parmi les principales actrices de l'environnement à travers leurs gestes quotidiens. Mais disposent-elles d'une formation et d'informations suffisantes pour maintenir l'équilibre entre la protection des écosystèmes et la

satisfaction des besoins du ménage ? Toutes ces questions nous amènent à revoir la réalisation et l'implémentation du développement durable.

En effet, le développement durable a été conçu par les experts suite aux problèmes qui ont été introduits par la plupart des chefs d'États et des différents représentants. Mais les procédures et méthodes exactes de la mise en œuvre des mesures dépendront de la nature des processus politiques et des capacités administratives de chaque pays⁴⁷. Pourtant, il nous semble que ces chefs d'États et les institutions concernés gardent l'approche du développement durable dans les institutions du plus haut niveau, or le rôle, l'importance et les objectifs de cette approche devraient être expliqués et enseignés largement à toute la population dans le but de collaborer ensemble. Car les conséquences des actions de chacun de nous peuvent nous affecter tous, puisque la biosphère nous la partageons tous.

Par ailleurs, le concept de développement durable souligne l'éducation pour tout le monde notamment les femmes, car ce dernier reconnaît le rôle de la femme en matière environnementale. Le rapport Brundtland souligne que « en dépit du rôle capital qu'elles jouent dans l'agriculture, les femmes n'ont guère accès à l'éducation tandis que leur représentation auprès des services de recherche, de vulgarisation et d'appui reste notoirement insuffisante. Elles devraient avoir les mêmes possibilités de s'instruire que les hommes. Il devrait y avoir davantage de vulgarisatrices, les femmes devraient participer à des visites sur le terrain et elles devraient avoir davantage leur mot à dire dans les décisions concernant les programmes de mise en valeur agricole et forestière⁴⁸.

⁴⁷Zuinen, N. (2002). Essai sur le rôle des femmes et des valeurs féminines. Reflets et perspectives de la vie économique, tome xli,(1), 109-114. doi:10.3917/rpve.411.0109. .

⁴⁸ https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, p. 112

2.2. La politique de l'autonomie locale et de la décentralisation

Dans le livre intitulé «Éthique de l'environnement, nature, valeur, respect»⁴⁹, Arne Naess évoque « le mouvement d'écologie superficielle et le mouvement d'écologie profonde de longue portée. Une présentation dans laquelle elle explique les deux mouvements (le mouvement d'écologie superficielle et le mouvement d'écologie profonde), mais nous allons nous limiter au principe « autonomie locale et décentralisation » (*deep ecology*)⁵⁰. Nous avons choisi d'élaborer ce principe, car il encadre bien notre sujet.

En effet, Arne Naess propose l'autonomie locale et la décentralisation pour montrer l'importance d'un système de gouvernance qui trouve des solutions locales sans l'influence des autorités extérieures à la région. Selon l'auteur, l'autonomie de chaque territoire peut aider à trouver des solutions de façon rapide et efficace. Pour soutenir le principe d'autonomie, Naess dit que « l'autonomie locale trouve une garantie dans la réduction du nombre de maillons qui composent la chaîne hiérarchique de décision»⁵¹. Selon lui, chaque région fait face aux différents problèmes dont ceux qui impliquent la question environnementale. À cet effet, il insiste sur le principe de l'autonomie locale et de la décentralisation pour que toutes les décisions puissent jouer en faveur de chaque territoire. Les décisions prises par les autorités venant de l'extérieur peuvent, selon Arne Naess, affecter l'environnement local bien que ces autorités ne sachent pas exactement ce qui est bon pour chaque région plus que les autorités locales.

Selon Arne Naess, pour que l'autonomie soit mise en place, il faut adopter un système de décentralisation. Naess explique que la décentralisation est un système d'administration qui offre le pouvoir de décision et l'autonomie à chaque région. En effet, Naess soutient la décentralisation

⁴⁹ Afeissa, H.-S. (2007). *Ethique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. France : VRIN

⁵⁰ Afeissa, H.-S. (2007). *Ethique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. France : VRIN, p.56-57.

⁵¹ *Ibid.*, p.57

car, c'est un système qui consiste en un transfert de pouvoirs permettant à chaque région de bien déterminer ses besoins et les moyens adéquats pour la mise en action des décisions prises. Autrement dit, les gouvernements locaux renforcent les capacités et associent les citoyens à l'évaluation des besoins, à la définition des priorités, à la planification et à la mise en action de résultats trouvés.

Pour Arne Naess, souvent le processus de prise de décision sans autonomie peut prendre longtemps pour arriver à un consensus, sans oublier que certaines décisions peuvent être prises sans avoir au préalable entreprises des études très approfondies. Naess ajoute qu'il se peut qu'on puisse oublier certaines informations importantes à cause de la multiplicité des institutions impliquées dans la recherche des solutions efficaces. Selon lui, même si à chaque étape de la prise de décision, la décision suit la règle de la majorité, il se peut que de nombreux intérêts locaux tombent dans les oubliettes, si le processus de décision prend le temps⁵². Ces dernières idées sont des principales idées qui ont amené Arne Naess à défendre l'autonomie locale et la décentralisation. En résumé, pour lui, l'autonomie locale et la décentralisation est un système de bonne gouvernance qui aide à trouver des solutions de façon autonome. L'adaptation d'un tel système peut améliorer notre façon d'agir dans la protection de notre environnement.

Par ailleurs, nous avons choisi le principe d'Arne Naess pour notre travail, car s'il est bien appliqué et respecté, il peut apporter une implication réelle des femmes dans des débats cherchant les solutions aux problèmes environnementaux. Et cela va faciliter la mise en place de décisions prises et chacun va se sentir responsable et inclus. À travers cette politique, les femmes, qui sont les actrices principales par rapport à l'environnement, auront l'autonomie d'agir sans toutefois attendre les décisions venant du plus haut niveau. Par ailleurs, cette politique va permettre à la

⁵² Afeissa, H.-S. (2007). *Ethique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. France : VRIN, p57

femme de faire partie des débats qui étudient l'environnement, d'où elle aura la chance de s'exprimer tout en proposant des solutions qu'elle pense plus aptes et réalisables dans son quotidien. C'est ainsi qu'elle aura la facilité de mettre en vigueur les décisions qu'elle aura proposées en toute autonomie.

En résumé, il est évident que ces deux approches sont inter-liées, en effet, l'une a besoin de l'autre pour bien œuvrer. Par exemple, le Rapport Brundtland soulève clairement l'importance et le rôle que la politique de l'autonomie locale et de la décentralisation peut apporter pour résoudre les problèmes locaux, c'est la raison pour laquelle ce rapport mentionne que « les structures institutionnelles et juridiques des autorités locales de la plupart des pays en développement ne conviennent pas à ces tâches. Dans bon nombre des pays d'Afrique et d'Asie, la structure des administrations urbaines remonte à la période coloniale et a été conçue pour les besoins des sociétés à prédominance rurale et agricole. Elle n'a jamais été prévue pour faire face à une urbanisation rapide ou pour gérer des villes de plusieurs millions d'habitants. Les gouvernements dont l'indépendance est récente ont hérité d'un ensemble de lois et de procédures ne convenant absolument pas aux problèmes urbains auxquels ils allaient se trouver confrontés. Cependant, dans de nombreuses nations, les structures héritées demeurent largement en place⁵³.» C'est ainsi que le renforcement des autorités locales peut leur accorder d'agir dépendamment de leurs propres problèmes, mais il faut souligner que le rôle des gouvernements centraux reste dans le but de renforcer également les moyens dont disposent les collectivités locales pour trouver et mettre en œuvre des solutions efficaces aux problèmes urbains locaux et pour stimuler les possibilités existant sur place⁵⁴.

⁵³ https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf p. 202.

⁵⁴ *Ibid.*

Chap.3 FEMME ET ENVIRONNEMENT

3.1. L'alliance de la femme avec l'environnement

Malgré la mondialisation des problèmes et défis écologiques, il convient de relever qu'ils affectent considérablement plus les femmes que les hommes, car ce sont elles qui sont exposées quotidiennement à l'environnement pour des raisons de subsistance domestique. À cet effet, Charlotte Nivollet⁵⁵ souligne que ce sont les femmes qui préparent à manger et cela soulève le problème d'énergie. C'est-à-dire que ce sont les femmes qui doivent nourrir la famille, elles doivent chercher de l'eau, du bois, elles s'occupent des déchets ménagers, elles mènent un véritable combat pour la survie⁵⁶. De même, la FAO ajoute que les femmes sont responsables des besoins fondamentaux de la famille, par conséquent, ce sont elles qui prennent soin de leurs familles en assurant la nutrition saine, elles font la collecte du bois et de l'eau, le ménage et la cuisine, l'éducation des enfants, et les soins aux malades etc.⁵⁷ Selon la FAO, « les femmes se

⁵⁵Charlotte Nivollet la Directrice régionale Asie du Sud Est du GERES, (une ONG qui se focalise sur la réduction de la précarité énergétique et l'amélioration de conditions de vie des populations, en particulier au Myanmar avec le soutien de la Fondation RAJA-Danièle Marcovic).

⁵⁶http://www.fondation-raja-marcovici.com/documents/site/focus_femmes_et_energies_durables_v4.pdf.

⁵⁷ http://www.fao.org/docrep/x0233f/x0233f02.htm#P177_15072.

chargent de plus en plus de la production alimentaire familiale d'où elles représentent une large proportion de la main d'œuvre agricole des plantations »⁵⁸. C'est ainsi que les femmes font partie des problèmes de la dégradation de l'environnement à travers les gestes qu'elles posent quotidiennement.

Ensuite, le rapport Brundtland reconnaît également le rôle de la femme par rapport à l'environnement à travers l'agriculture, c'est la raison pour laquelle ce rapport mentionne que « en milieu agricole, les femmes, qui jouent un rôle de premier plan dans la production vivrière, sont souvent ignorées des programmes d'amélioration de la production. En Amérique latine, dans la zone des Caraïbes et en Asie, elles constituent une grosse partie de la main-d'œuvre agricole et en Afrique au sud du Sahara ce sont elles qui assurent la quasi-totalité de la production vivrière. Malgré cela, leurs besoins ne sont presque jamais pris en considération dans les programmes de développement agricole »⁵⁹. En Afrique, les femmes représentent 60 à 70 % de la population active dans ce secteur. Par contre, elles ne bénéficient ni du fruit de leur travail, ni même du pouvoir de contrôle et de gestion qui devraient leur revenir (ED/BAS/PE/2002/ME.24/H/1)⁶⁰. Par ailleurs, FAO mentionne que le rôle de la femme dans l'agriculture dépend d'un pays à l'autre. Par exemple en Afrique subsaharienne, les femmes sont entre 60% et 80% de la main-d'œuvre employée dans la production agricole alimentaire et de rente⁶¹.

Cependant en Afrique, des nombreuses cultures considèrent que ce sont principalement les femmes qui sont responsables de l'éducation des enfants, car les hommes ne sont pas censés faire le ménage. Dans les pays où ces croyances sont profondément enracinées, les femmes qui ne respectent pas les normes patriarcales sont obligées de remplir deux fonctions en même temps.

⁵⁸ <http://www.fao.org/docrep/x0233f/x0233f02.htm#TopOfPage>.

⁵⁹ Rapport Brundtland, 1987, p. 99-100.

⁶⁰ <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001386/138609f.pdf>.

⁶¹ http://www.fao.org/docrep/x0233f/x0233f02.htm#P177_15072.

C'est-à-dire, les femmes qui ont une carrière doivent prendre soin de leurs foyers et de leurs familles tout en remplissant leurs obligations professionnelles. Par conséquent elles n'ont pas souvent les mêmes avantages que les hommes. Par ailleurs, les femmes africaines comme ailleurs jouent un grand rôle dans le domaine de la vie sociale, la plupart du temps ce sont les femmes qui prennent soin de leurs familles. Ce sont elles qui font l'agriculture, les tâches ménagères, coupent du bois pour le feu, gaspillent de l'eau pour arroser les champs, malgré que ces travaux ne sont pas reconnus en termes économiques, car le plus souvent, ces femmes ne sont pas rémunérées. Ces activités sont importantes, car elles tissent le lien familial et le rapport à l'environnement, mais aussi elles peuvent affecter la biodiversité. C'est ainsi que ces femmes peuvent avoir aussi un impact majeur dans la destruction des ressources naturelles de façon inconsciente, mais elles sont obligées d'agir ainsi.⁶²

En effet, ce partage des tâches au sein de la famille soulève entre autres la question d'inégalité de sexes. Les femmes continuent d'affronter les inégalités des sexes et ces inégalités commencent même d'ailleurs au sein de leur foyer. Françoise D'Eaubonne, une écoféministe qui défend l'écologie ainsi que la femme (elle est contre le pouvoir que les hommes exercent sur la nature et la femme) affirme que jusqu'à présent dans les sociétés patriarcales, les femmes sont là pour des raisons de la fécondité et le sol pour des raisons de la fertilité. Elle fait cette analogie pour mieux dénoncer la domination masculine sur la femme, qui est liée également à destruction de l'environnement. Selon elle, la matrice idéologique qui permet la domination des hommes sur les femmes est la même que celle qui permet la domination des hommes sur la nature⁶³. « Le rapport de l'homme à la nature est plus que jamais, celui de l'homme à la femme. La destruction de la

⁶² <http://journals.openedition.org/traces/5454#quotation>, p.111.

⁶³ Gandon, A. (2009). L'écoféminisme : une pensée féministe de la nature et de la société. *Recherches féministes*, 22(1), 5–25. doi:10.7202/037793ar , p.8.

nature n'est donc pas imputable à l'ensemble de l'humanité, mais aux hommes, qui ont construit une civilisation sexiste et scientiste et, plus largement, une société de domination⁶⁴». En effet. Elle soutient que, « l'écoféminisme est un nouvel humanisme qui doit porter une société assainie des luttes pour le pouvoir. Autrement dit, le féminisme ne doit pas plaider pour un particularisme au féminin, mais pour un universalisme dont chacun des sexes pourra être porteur ». ⁶⁵ Mais également, il existe un écoféminisme qui fait ressortir la domination engendrée par l'héritage colonial (la mondialisation), dont les conséquences touchent le plus souvent les femmes. En effet, l'aspect de l'écoféminisme qui assimile la femme à la nature croise également les valeurs du *care* (ce qui signifie la capacité de se soucier). Et c'est ainsi que l'idée de prendre soin et la vulnérabilité envers la nature devrait être au cœur de la responsabilité de l'homme d'aujourd'hui.

La notion d'attention, au sens actif, propre au *care*, de 'prendre soin de', s'occuper... peut s'appliquer à des attitudes et aux pratiques de prise en compte de l'environnement très diverses : comportements individuels ou collectifs 'respectueux' de l'environnement (tri des déchets, calcul et limitation de son empreinte carbone, consommation d'énergie, d'eau, de matériaux, de biens de consommation...). Comme le *care* se comprend d'abord négativement sous la forme de l'indifférence ou de la négligence, du *I don't care*, ces pratiques ont leur négatif sous la forme des attitudes critiquées comme maltraitant l'environnement et dont le sens éthique est désormais visible. L'insouciance par rapport aux conséquences de nos actions quotidiennes sur l'environnement proche est vue, aujourd'hui, en termes de *carelessness* et donc de négligence. Bref, l'éthique du *care* a permis de rassembler et de thématiser des approches éthiques contemporaines qui prennent en compte — et plus concrètement — les comportements d'indifférence, ou de déni, qu'il s'agit prioritairement d'analyser quand il est question d'environnement. ⁶⁶

Par ailleurs, l'approche écoféministe souligne l'inégalité entre les sexes liée à la nature, un aspect, d'ailleurs, qui marque souvent plusieurs conférences et conventions pour la promotion de

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Ibid.*, p.10.

⁶⁶ Laugier, S., Falquet, J. & Molinier, P. (2015). Genre et inégalités environnementales : nouvelles menaces, nouvelles analyses, nouveaux féminismes: Introduction, *Cahiers du Genre*, 59,(2), 5-20. doi:10.3917/cdge.059.0005.

la femme. Par exemple la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes organisée par les Nations Unies pour la femme. Elle révèle les effets frappants d'oppression dont les femmes sont victimes, dans et en dehors de la famille, du fait de leur sexe et de leur condition sociale⁶⁷. Cependant, l'ONU reconnaît l'alliance qui existe entre la femme et l'environnement, c'est ainsi qu'elle met en place plusieurs solutions pour lutter contre le problème de l'environnement tout en incluant les femmes, dont l'exemple est le concept du développement durable. À ce titre, Natacha Zuinen souligne que « la sensibilité des femmes pour un développement durable est souvent expliquée à partir des facteurs relatifs à la relation particulière entre femmes et environnement. Ces facteurs explicatifs se situent notamment au niveau des valeurs inhérentes à la nature des femmes⁶⁸, liées à la fonction reproductive des femmes, nature et fonction qui les rendraient plus sensibles à la vie et au devenir des générations futures et qui expliqueraient qu'elles aient une vision dynamique de la société. Ils se situent aussi au niveau de leur fonction de maîtresse de maison encore largement répandue dans les sociétés patriarcales, qui leur donneraient une vision plus intégrée des relations entre les êtres humains, leurs activités de consommation et leur environnement naturel⁶⁹ ».

En résumé, il est évident que la femme et l'environnement ont inévitablement une liaison naturelle, c'est ainsi que les femmes réclament leurs participations dans la prise de décisions sur les problèmes de l'environnement. Selon l'ONU, il leur appartient aussi de s'intéresser à la manière dont sont prises les décisions préjudiciables à l'environnement. Elles doivent être prêtes à éduquer, à montrer le chemin⁷⁰. De même, Natacha Zuinen affirme que « le mouvement des femmes est

⁶⁷ <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>.

⁶⁸ Salomon P. (1991). *La femme solaire. La fin de la guerre des sexes*. Albin Michel.

⁶⁹ Zuinen, N. (2002). Essai sur le rôle des femmes et des valeurs féminines. Reflets et perspectives de la vie économique, tome xli,(1), 109-114. doi:10.3917/rpve.411.0109.

⁷⁰ <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000907/090796fo.pdf> , p27.

depuis toujours caractérisé par cette volonté de participer plus pleinement à la définition des choix de société. Le rapport de la Conférence mondiale consacrée aux femmes en 1985 l'indique clairement en appelant les gouvernements et partis politiques à intensifier leurs efforts pour stimuler et assurer une participation équitable des femmes dans tous les organes législatifs nationaux et locaux et pour atteindre une équité dans la désignation, l'élection, et la promotion des femmes à des postes élevés dans les activités exécutives, judiciaires et législatives de ces organes.

»⁷¹

3.2. Les initiatives menées par les femmes dans la protection de l'environnement

Longtemps considérée par la société comme un être inférieur, la femme s'est retrouvée complètement exclue de la formation et de l'éducation par rapport à l'homme, on la critique du manque d'agressivité, d'affirmation de soi, de confiance en soi, d'ambition et de vision à long terme⁷². Ses principales activités se sont limitées aux travaux domestiques et aux activités agricoles non rémunérées. Historiquement, les femmes ont été tenues à l'écart des instances du pouvoir⁷³, elles n'ont jamais eu droit à un revenu, ce qui fait que leurs conditions de vie sont restées inférieures à celles de l'homme.⁷⁴ Selon Natacha Zuinen, les femmes cherchent depuis de nombreuses années à obtenir un statut d'égalité par rapport aux hommes, tout en reconnaissant de mieux en mieux que cette égalité doit s'accompagner d'une reconnaissance tant par les hommes

⁷¹ Zuinen, N. (2002). Essai sur le rôle des femmes et des valeurs féminines. Reflets et perspectives de la vie économique, tome xli,(1), 109-114. doi:10.3917/rpve.411.0109.

⁷² Fortier, I. & Giasson, F. (2007). Femmes et gestion : des enjeux du genre à la féminisation de la gestion. Recherches féministes, 20(1), 1–26. doi:10.7202/016114ar, p.2

⁷³ https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2014_07_femmes_rapportfemmesrepresentativite.pdf

⁷⁴ <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000907/090796fo.pdf> p.15.

que par les femmes de leurs différences et complémentarités dans la vie⁷⁵. C'est ainsi que, les différentes politiques et stratégies à travers plusieurs conventions de l'ONU sont entrées en vigueur par les gouvernements. Ces nouvelles politiques en matière d'intégration du genre font en sorte que la promotion de la femme dans différents domaines de développement, notamment l'environnement, soit respectée.

Par ailleurs, ce changement de politiques a eu un impact positif sur le comportement des femmes. Les femmes sont maintenant le fer de lance des initiatives en faveur de l'environnement, car elles sont généralement les premières à prendre conscience des problèmes environnementaux et à en subir les conséquences. Mais malgré ces efforts déployés par l'ONU, les inégalités existent toujours, mais cela n'empêche pas que certaines femmes prennent l'initiative d'agir contre leur statut social au sein de leurs communautés pour protéger l'environnement. En Afrique, en Asie, en Amérique Latine et dans d'autres régions en développement, elles sont souvent les principales utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles, notamment des terres, des forêts et de l'eau. Et cela fait que les femmes entrent de façon très diverses dans le débat mondial sur l'environnement et elles y participent en modifiant des tâches ménagères simples.

Notre sujet ayant traité la femme et l'environnement, nous nous sommes limités aux efforts déployés par les femmes à travers le monde dans la protection et la préservation de l'environnement. Et nous croyons que les initiatives de quelques femmes que nous voulons saluer peuvent être adoptées par les autres pays et les autres acteurs qui sont impliqués dans la protection de l'environnement, car ces femmes exemplaires ont apporté des solutions très remarquables aux problèmes environnementaux surtout dans leurs communautés. Parmi ces femmes influentes, il y a par exemple : les Africaines membres du Mouvement de la ceinture verte, lancé par la Kenyane

⁷⁵ Zuinen, N. (2002). Essai sur le rôle des femmes et des valeurs féminines. Reflets et perspectives de la vie économique, tome xli,(1), 109-114. doi:10.3917/rpve.411.0109.

Wangari Maathai, qui a eu un Prix Nobel de la Paix en 2004, les membres de la ceinture verte ont pris l'initiative de planter les arbres dans le but de lutter contre la désertification et de procurer des revenus à des femmes pauvres, en risquant leurs vies dans des actes de désobéissance civile⁷⁶, ensuite il y a les femmes TCHIPKO de l'Inde qui se sont attachées à des arbres pour sauver la forêt où elles trouvaient leurs moyens de subsistance, ces femmes se sont battu pour sauver les forêts qui disparaissaient à cause des industries modernes⁷⁷, et enfin, comme l'a fait la physicienne indienne Vandana Shiva , pour lancer une campagne internationale contre l'application du génie génétique aux semences et denrées alimentaires par les sociétés transnationales, selon elle « il est temps d'arrêter l'intimidation d'entreprises de scientifiques indépendants et même des scientifiques travaillant avec les organismes des Nations Unies comme l'OMS. Il est temps d'adopter un moratoire pendant que davantage de recherches sont effectuées sur la santé et la sécurité des OGM et du Roundup⁷⁸.»

En Europe, en Amérique du Nord et dans le reste du monde industrialisé, la plupart des consommateurs sont des femmes, qui font des achats pour satisfaire leurs besoins propres et ceux de leurs familles. Leurs choix peuvent avoir une influence considérable sur les pratiques commerciales. Là encore, les femmes ont pris l'initiative de faire les campagnes visant à informer les consommateurs de l'incidence de différents produits sur l'environnement. À la suite de l'apparition, de « *Silent Spring* » en 1962, (Un printemps silencieux) de Rachel Carson, un livre pionnier qui alerte l'opinion sur les dangers des pesticides, les femmes ont été les chefs de file des

⁷⁶ <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000907/090796fo.pdf> .

⁷⁷ <http://www.fao.org/docrep/r0465f/r0465f03.htm>.

⁷⁸ <http://www.consommateurspascobayes.com/pdf/OGM-TRANSPARENCE-VANDANA-SHIVA.pdf> page 1.

efforts déployés pour prévenir les acheteurs des risques potentiels d'un recours généralisé aux polluants chimiques, aux pulvérisations toxiques et à la radiation⁷⁹.

Nous pulvérisons les ormes, et aux printemps suivants nul merle ne chante, non qu'ils aient été touchés directement, mais parce que le poison a fait son chemin, pas à pas, de la feuille de l'orme au vers, puis au vers au merle⁸⁰.

Rachel Carson

En effet, les actions menées par ces différentes femmes présentent des solutions qui ont un impact positif dans la préservation de l'environnement dans leurs pays, mais aussi selon nous, ces femmes sont des sources d'inspiration pour les autres femmes et le reste du monde à travers leurs initiatives dans la protection de l'environnement.

⁷⁹ <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/ioc-oceans/about-us/special-events/the-legacy-of-rachel-carsons-silent-spring/>.

⁸⁰ *Ibid.*

Chap.4 RECOMMANDATIONS

Dans cette partie de notre travail, nous allons relever les recommandations que nous jugeons utiles pour résoudre les problèmes environnementaux qui sont en rapport avec les femmes dans les pays sous-développés. Par ailleurs, nos recommandations vont couvrir 3 aspects fondamentaux suivants : le respect du droit de l'homme tel que décrit par l'ONU, la mise en œuvre du concept du développement durable qui fait appel à la fois à la préservation de l'environnement et à l'égalité de sexes, la mise en œuvre de la politique de l'autonomisation et de la décentralisation qui va permettre les femmes, surtout les femmes concernées, de participer dans le processus de prise de décision. Nous recommandons que ces dernières soient encouragées et respectées surtout par les états pour que des changements soient réalisés et mis en œuvre d'une manière effective sur le terrain. En effet, il faut prendre conscience que l'autonomisation des femmes et des filles et les investissements en leur faveur, essentiels à la croissance économique et à la réalisation de tous les objectifs de développement durable, y compris l'élimination de la pauvreté et de la pauvreté extrême, ainsi qu'une véritable participation des femmes à la prise de décisions, sont

indispensables pour briser l'engrenage de la discrimination et de la violence et pour promouvoir et protéger l'exercice plein et effectif de leurs droits fondamentaux⁸¹.

Dans la Charte des droits fondamentaux de l'homme, l'ONU déclare clairement que « tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination (article 7)⁸². Malgré cette déclaration, la discrimination envers les femmes existe toujours, même si elle est d'une manière différente, c'est-à-dire, qu'elle dépend des régions, des pays ou même des communautés. Ce qui engendre à la fois l'inégalité des sexes, le manque d'investissement et l'absence de la femme dans les institutions de pouvoir qui prennent des décisions politiques et économiques. En effet, cette discrimination est souvent retrouvée chez les femmes dans les pays sous-développés, surtout les femmes rurales. Aujourd'hui, ces femmes dans les pays sous-développés, qui font d'ailleurs l'objet de notre étude vivent dans les villages, où elles consacrent généralement plus de temps à des activités non rémunérées tels que les soins apportés aux enfants, aux personnes âgées et aux malades, le travail domestique (tel que la cuisine, le ménage et la lessive), le travail agricole par exemple dans l'agriculture de subsistance ou dans les fermes familiales et les tâches telles qu'aller chercher de l'eau et ramasser du bois de feu⁸³. Par conséquent, selon la commission de la condition de la femme, les droits et priorités des femmes et des filles rurales restent insuffisamment réalisés. Elles sont sous-représentées dans les institutions et mécanismes de gouvernance locaux et nationaux et disposent

⁸¹<http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/61/csw-conclusions-61-fr-web.pdf?la=en&vs=5346> (vv).

⁸² <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>.

⁸³ <https://undocs.org/fr/E/CN.6/2018/3>.

généralement de moins de moyens d'expression, d'action et de décision dans les ménages et dans la société en général⁸⁴.

À cet effet, cette commission souligne qu'il faut adopter « des politiques et investissements publics pour recenser les contributions du travail non rémunéré des femmes et des filles rurales aux économies nationales et pour promouvoir l'égalité des sexes en reconnaissant à leur juste valeur les soins non rémunérés et le travail domestique, en réduisant la quantité et en les redistribuant. Conformément à l'objectif de développement durable no 5.4, cela nécessite d'investir dans les infrastructures et les services (transport durable, énergie durable, gestion sûre de l'eau et de l'assainissement, soins aux enfants, soins aux personnes âgées et soins de santé) et d'élaborer des politiques en faveur de l'élimination des normes et pratiques discriminatoires sexistes dans les ménages et dans la société. Mais aussi il faut améliorer leur accès aux ressources productives et aux services financiers, notamment aux crédits, aux prêts et aux plans d'épargne, qui sont des atouts vitaux pour les femmes rurales autonomes à faible revenu et les petites exploitantes. Au-delà de ces activités mineures, des solutions énergétiques durables et décentralisées peuvent améliorer considérablement la subsistance, le bien-être et la résilience climatique des femmes et des filles rurales. Les entreprises et coopératives de femmes rurales commencent à s'investir dans l'installation et la gestion de dispositifs solaires décentralisés ou autres mini-réseaux d'énergie renouvelables qui fournissent de l'électricité à des fins aussi bien domestiques que productives dans les zones rurales non desservies par les réseaux électriques nationaux »⁸⁵.

Ensuite, cette commission recommande également de « veiller à ce que les femmes et les filles rurales et leurs organisations participent pleinement et activement aux décisions politiques et

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ *Ibid.*

institutions qui ont une incidence sur leurs moyens d'existence, leur bien-être et leur résilience. Mais il faut soutenir la participation effective, la prise de décisions et la présence des femmes rurales à des postes de direction dans les entreprises féminines, les organisations paysannes, les coopératives de producteurs et autres organisations de la société civile»⁸⁶. En outre, donner aux femmes exposées à des situations de conflit ou d'après-conflit, à des catastrophes naturelles ou à toute autre situation d'urgence humanitaire ainsi qu'aux femmes déplacées les moyens de participer effectivement et efficacement aux fonctions de responsabilité et à la prise de décisions et veiller à ce que les droits des femmes et des filles soient respectés et protégés dans le cadre des stratégies d'adaptation et de relèvement⁸⁷.

Par ailleurs, nous recommandons aux États et aux institutions gouvernementales de respecter les objectifs du développement durable, car ces derniers soulignent clairement à la fois la préservation de l'environnement et l'égalité des sexes. À ce titre, l'égalité des sexes est essentielle dans l'implémentation et la mise en œuvre des objectifs du développement durable. Tel que soulignée au septième objectif parmi les dix-sept qui constituent le concept de développement durable, « l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable. Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques nourrira l'instauration d'économies durables et sera bénéfique aux sociétés et à l'ensemble de l'humanité »⁸⁸.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/61/csw-conclusions-61-fr-web.pdf?la=en&vs=5346> (uu).

⁸⁸ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>.

Cependant, nous sensibilisons également les gouvernements d'adopter la politique de l'autonomie locale et de la décentralisation pour faciliter la mise en place des objectifs du développement durable. En effet, le concept du développement reconnaît même l'importance de cette autonomie surtout chez les femmes dans son accomplissement. À ce titre, pour que ce dernier soit appliqué effectivement sur le terrain, il faut que la politique de l'autonomie locale et de la décentralisation soit au cœur des politiques internes de ces États. Cette politique va sans doute accorder la pleine participation des femmes dans la prise des décisions, non seulement aux problèmes qui concernent les femmes en général, mais également dans la résolution de problèmes environnementaux, car les femmes font partie de la dégradation de l'environnement.

Autrement dit, cette politique permettra aux instances locales d'associer les femmes à l'évaluation des besoins, à la définition des priorités, à la planification et à la mise en action de résultats trouvés.

On ne peut pas couronner nos recommandations sans donner l'exemple d'un pays qui essaie le plus possible de préserver l'environnement malgré que ce soit est un pays sous-développé, car nous pensons que la préservation de l'environnement ne peut advenir dans la réalité sans l'effort des gouvernements, un effort qui nécessite également d'impliquer les femmes dans la résolution de ce dernier. Le pays dont nous parlons, c'est le Rwanda. Pourquoi ce pays ? En effet, nous choisissons ce pays comme référence ou un exemplaire, car sa politique combine les éléments essentiels qui constituent notre recherche, notamment, la protection de l'environnement, l'*empowerment* de la femme et la politique de l'autonomie et de la décentralisation. Le Rwanda est parmi les pays qui accordent une grande importance à l'environnement. Mais aussi le Rwanda est un pays qui inclut les femmes dans la prise de décisions (droit à la femme), d'où le Rwanda a un nombre très élevé de femmes dans le gouvernement, précisément avec 64% de femmes au

parlement⁸⁹. Sa nouvelle Constitution adoptée en 2003 « engage d'assurer l'égalité des droits entre les Rwandais et entre les hommes et les femmes, sans porter préjudice au principe de l'approche " *gender* " ». ⁹⁰ Selon l'ONU le fait d'inclure les femmes dans le gouvernement du Rwanda donne une force motrice nationale dans le cadre du renforcement du système gouvernemental rwandais : « les problèmes endémiques qui touchent les femmes ont plus de chances d'être examinés quand les femmes occupent un poste de responsabilité au sein du gouvernement »⁹¹.

We cannot be satisfied when women perform over two-thirds of the world's work, produce over half of the food we eat, yet just a meager tenth of global incomes belong to them "Imihigo" should serve as our new metric for Rwanda's commitments to better the lives of our girls and women". By President Paul Kagame⁹²

Par ailleurs, la politique de la décentralisation au Rwanda accorde à chaque citoyen de participer activement dans la prise de décision de sa région, comme Arne Naess le défend dans son œuvre, la décentralisation est un système de gouvernance qui trouve des solutions locales sans l'influence des autorités extérieures à la région⁹³. En effet, le Rwanda a adopté la politique de la décentralisation dans le but de trouver des solutions locales rapidement. Sous le thème « *he participates, she participates, I participate, ...we decide*⁹⁴ », d'où la raison principale de cette

⁸⁹ <http://www.migeprof.gov.rw/about-us/ministers-message/>.

⁹⁰ http://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=7&ved=0ahUKEwji1cb9jNzQAhVKxWMKHVIACf8QFghDMAY&url=http%3A%2F%2Fwww.wipo.int%2Fedocs%2Flexdocs%2Flaws%2Ffr%2Ffrw02fr.pdf&usg=AFQjCNEOCb5KZskp4ufybVygKCVXN_yCdw&sig2=IQi0m44QmFpNr80KYHhBNw&bvm=bv.139782543,d.cGc.

⁹¹ <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2003/numero4/0403p25.asp>.

⁹² International Forum on the Role of Leadership in Promoting, Accelerating and Sustaining Gender Equality and Women's Empowerment, Kigali-Rwanda, May 17, 2010.

⁹³ Livre : Hicham-Stéphane Afeissa, ed. *Éthique de l'environnement : nature, valeur, respect* (Paris : J. Vrin, 2007). P.56.

⁹⁴ http://minaloc.gov.rw/fileadmin/documents/Minaloc_Documents/DIP_3rd_Phase_Draft_14.3.11_final_version.pdf

politique est d'assurer un développement politique, économique et social équitable dans tout le pays et aussi d'accorder à toute la population la pleine participation dans la lutte contre la pauvreté, la planification et la gestion du développement. Cette politique permet également au gouvernement d'étudier de tout près les problèmes environnementaux de chaque région et les femmes en font partie⁹⁵.

Cependant, pour faire face à la dégradation continue de l'environnement, le Rwanda a adopté plusieurs stratégies telles que : bannir les sacs en plastique depuis 2008 ; plantation des arbres ; les travaux communautaires (*Umuganda*) pour nettoyer des rues, des caniveaux, tracer les terrasses et la collecte des ordures, ces travaux communautaires se déroulent dans tous les quartiers du pays (ces travaux se déroulent le dernier samedi de chaque mois et ils sont obligatoires pour chaque citoyen)⁹⁶. Mais aussi dans le cadre de la vision nationale nommée VISION-2020⁹⁷, le gouvernement a pris de nombreuses initiatives ces dernières années pour protéger les écosystèmes en vue de créer de revenus et la bonne gouvernance. À cet effet, le gouvernement du Rwanda a créé une institution qui s'occupe particulièrement de la gestion de l'environnement « Office Rwandais de Gestion de l'Environnement en français » ou « Rwanda Environment Management Agency en anglais (REMA) » sous la supervision du Ministère des Terres, de l'Environnement, des Forêts, de l'Eau et des Mines. La mission principale de REMA est « de promouvoir et assurer la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles par le biais de structures décentralisées de gouvernance et rechercher une position nationale face aux problèmes mondiaux émergents en vue d'améliorer le bien-être du peuple rwandais. »⁹⁸

⁹⁵*Ibid.*

⁹⁶ http://www.newspress.fr/Communique_FR_288372_6304.aspx.

⁹⁷ Vision 2020 was a result of a national consultative process that took place in Village Urugwiro between 1998-1999. There was a broad consensus on the necessity for Rwandans to clearly define the future of the country.

⁹⁸ <http://www.rema.gov.rw/index.php?id=20>.

Le Rwanda est un pays qui se fait remarquer présentement à l'échelle mondiale dans la question de la sauvegarde de l'environnement et de la promotion publique des femmes dans la vie politique et sociale. Selon Son Excellence, Paul Kagame, Président de la république du Rwanda « l'environnement est au cœur du développement du Rwanda. En protégeant notre patrimoine naturel, y compris le gorille de montagne en voie de disparition et les forêts tropicales anciennes, et en impliquant tout le monde dans la conservation, nous veillons à ce que notre développement soit durable et apporte la prospérité à tous les citoyens. Ces efforts sont conduits par une volonté politique partagée et un engagement à un avenir prometteur pour les générations à venir⁹⁹». Les efforts déployés par le gouvernement du Rwanda sont aussi reconnus mondialement, à cet effet le 02 décembre 2016, le président de la république du Rwanda a reçu un prix de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) appelé *champion of the earth /Policy leadership*. Ce prix représente « un leadership exceptionnel dans la lutte contre le changement climatique et dans l'action environnementale nationale.»¹⁰⁰. En effet, il nous semble que ce pays a un long chemin à faire pour siéger parmi les pays développés, mais nous trouvons que la gouvernance de ce pays peut être un exemple pour les autres pays sous- développés, en matière environnementale et de la promotion de la femme.

⁹⁹ <http://web.unep.org/champions/laureates/2016/paul-kagame>.

¹⁰⁰ <http://web.unep.org/championsofearth/news/rwanda-president-wins-top-united-nations-environmental-prize-policy-leadership>

CONCLUSION

Au terme de notre travail, ayant comme objectif d'identifier la place de la femme dans la protection de l'environnement, notre étude de cas a porté sur les femmes dans les pays sous-développés en général, notamment des femmes en Afrique, surtout les femmes dans les régions rurales.

Nous avons dégagé notre problématique qui a souligné la dégradation de l'environnement et l'écosystème suite aux actions menées par l'être humain. Mais également, nous avons montré que les femmes font aussi partie de la dégradation de l'environnement à travers les gestes qu'elles posent quotidiennement. Et pourtant, il est facile de constater que l'on n'accorde pas la pleine participation à des femmes dans la prise de décision aux problèmes environnementaux. C'est ainsi que notre revue de littérature a porté sur l'absence de la femme dans la prise de décision, c'est-à-dire, cette partie a montré l'inégalité des sexes où les femmes n'ont pas toujours la parole, malgré les efforts déployés jusqu'à présent. Selon nous, le concept d'égalité de sexes reste théorique et idéal.

Par la suite, nous avons procédé à la recension des écrits pour constituer notre cadre théorique. Premièrement, notre cadre théorique a porté sur le concept du développement durable défini par le Rapport Brundtland, car ce dernier est une solution incontournable pour les problèmes environnementaux, mais également ce concept reconnaît la place de la femme dans son accomplissement. Deuxièmement, notre cadre théorique a porté sur la politique de l'autonomie locale et de la décentralisation définie par Arne Naess pour montrer l'importance d'un système de gouvernance qui trouve des solutions locales sans l'influence des autorités extérieures à la région. Selon Arne Naess, l'autonomie de chaque territoire peut aider à trouver des solutions de façon rapide et efficace. En effet, nous avons choisi ce principe, car s'il est bien appliqué et respecté, il peut apporter une implication réelle des femmes dans des débats cherchant les solutions aux problèmes environnementaux.

Dans la partie du chapitre 3, nous avons dégagé l'alliance qui existe entre la femme et l'environnement, dans cette partie, nous avons montré que ce sont des femmes qui sont en contact direct avec l'environnement, surtout dans les pays sous-développés, ces dernières se chargent de la production alimentaire familiale (les femmes représentent une large proportion de la main d'œuvre agricole, elles doivent chercher de l'eau, du bois, elles s'occupent des déchets ménagers). Ensuite, notre analyse a dégagé également les initiatives menées par les femmes dans la protection de l'environnement.

Cependant, nous avons suggéré quelques recommandations qui peuvent être utiles et qui impliquent également la présence de la femme dans la résolution des problèmes de l'environnement. Dans cette partie qui constitue le chapitre 4, nous avons souligné qu'il faut bannir tous les obstacles qui empêchent les femmes de s'exprimer, mais également pour que cela soit

possible, les gouvernements doivent d'abord soutenir cette cause, c'est ainsi que nous nous sommes référé sur la politique du Rwanda, un pays qui renforce la promotion de la femme.

Enfin, nous concluons en disant que : pour que la contribution de la femme à la conservation et à la gestion des ressources naturelles, à la protection de l'environnement soit reconnue à sa juste valeur, les gouvernements et les autres acteurs doivent favoriser une politique du développement durable qui intègre une démarche de l'égalité entre les sexes (en accordant la pleine participation aux femmes). Mais également, la politique de l'autonomie locale et de la décentralisation est un atout majeur pour que les femmes puissent participer dans les débats qui étudient les problèmes qui les concernent effectivement sans toutefois que les hommes décident à leur place. Cette politique va sans doute accorder la chance à la femme de s'exprimer pleinement, tout en proposant des solutions qu'elle pense plus aptes et réalisables dans son quotidien. C'est ainsi qu'elle aura la facilité de mettre en vigueur les décisions et les solutions proposées. En effet, il faut ajouter que si le statut économique de la femme s'améliore notamment par un accroissement des revenus et par une éducation adéquate, et si son rôle est mis à contribution, elle peut mettre à profit sa force pour la protection de l'environnement. Nous recommandons qu'il faille soutenir et créer les causes qui protègent l'environnement en général. Plus particulièrement, il faut accorder la place aux femmes, soutenir et encourager les femmes qui lancent les initiatives ou qui veulent s'engager dans la protection de l'environnement, car souvent on constate que les femmes manquent de moyens quand elles veulent agir.

En résumé, pour répondre aux enjeux des changements climatiques et aux problèmes environnementaux, selon la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, les acteurs du développement durable devraient employer « une double approche qui articule les enjeux environnementaux avec ceux de l'égalité entre les femmes et les hommes. » La Fondation RAJA-Danièle Marcovici

propose la solution « d'intégrer l'autonomisation des femmes à toutes les étapes d'élaboration, de suivi et d'évaluation des projets environnementaux. Le rapport de cette Fondation présente une boîte à outils, inspirée des pratiques développées par des ONG de solidarité internationale. Cette boîte à outils permet à la fois de tenir compte du manque de reconnaissance des femmes, et de s'inscrire dans une logique de renforcement des capacités et d'émancipation, tout en questionnant les inégalités femmes-hommes¹⁰¹.» et de même que Madame Anne Barre propose aussi d'impliquer les femmes dans les politiques du développement dans le but de préserver l'environnement. Selon elle « il faut mettre en place des critères de parité pour la création et la gestion d'une coopérative d'énergie renouvelable par exemple, vous améliorez l'accès des femmes à des nouvelles formes d'énergie durable, ainsi que leurs accès à l'emploi ou à de nouvelles sources de revenus¹⁰²

¹⁰¹ http://www.fondation-raja-marcovici.com/actu17122015_2.html.

¹⁰² http://www.fondation-raja-marcovici.com/documents/site/focus_femmes_et_energies_durables_v4.pdf.

BIBLIOGRAPHIE

Afeissa, H.-S. (2007). *Ethique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. France : VRIN.

Anglade, M. (1995). Les conférences internationales sur les femmes et leur impact en Haïti. *Recherches féministes*, 8(1), 165–173. doi:10.7202/057826ar

Arendt, H. (1961). *La Condition de l'homme moderne*. Paris : Calmann-Lévy.

Assemblée générale des Nations Unies. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Repéré à <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>

Banque mondiale. (2012). Egalité des genres et développement, *Rapport sur le développement du monde*, Washington.

Repéré à <http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936231894/Overview-French.pdf>

Boistard, P. (Juillet 2014). Promouvoir l'accès des femmes en politique. *Réseau femmes parlementaires*. Canada

Repéré à https://apf.francophonie.org/IMG/pdf/2014_07_femmes_rapportfemmesrepresentativite.pdf

Commission de la condition de la femme

Repéré à <http://www.unwomen.org/fr/csw>

Commission de la condition de la femme. (Mars 2006). Participation des femmes au développement et à la prise décisions. *Communiqués de presse*.

Repéré à <https://www.un.org/press/fr/2006/FEM1543.doc.htm>

Commission de la condition de la femme (2017)

Repéré à

<http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/61/csw-conclusions-61-fr-web.pdf?la=en&vs=5346>

Commission de la condition de la femme (2018)

Repéré à

<http://www.unwomen.org//media/headquarters/attachments/sections/csw/62/csw62%20draft%20agreed%20conclusions%20-%20text%20presented%20by%20the%20csw62%20bureau.pdf?la=en&vs=4229>

Concept du développement durable

Repéré à <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

Économica. (1990). Défis au Sud, *rapport de la commission Sud*, Paris, p. 10-11. Cité par RIST, Gilbert, *op. cit.*, p. 329.

Repéré à <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/legoute2.pdf> , p.29

Fondation RAJA-Danièle Marcovici. Femmes et énergies durables

Repéré à

http://www.fondation-raja-marcovici.com/documents/site/focus_femmes_et_energies_durables_v4.pdf

Fondation RAJA-Danièle Marcovici. (08 décembre 2015). Femme et environnement, *colloque*, France, Paris.

Repéré à http://www.fondation-raja-marcovici.com/actu17122015_fr.html

Fondation RAJA-Danièle Marcovici. Femmes & Environnement : un enjeu clé du développement durable

Repéré à http://www.fondation-raja-marcovici.com/actu17122015_2.html

Fortier, I. & Giasson, F. (2007). Femmes et gestion : des enjeux du genre à la féminisation de la gestion. *Recherches féministes*, 20 (1), 1–26. doi:10.7202/016114ar

Gandon, A. (2009). L'écoféminisme : une pensée féministe de la nature et de la société. *Recherches féministes*, 22(1), 5–25. doi:10.7202/037793ar

Gnomou Thiombiano, B. (2014). Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso. *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), 249–278. doi:10.7202/1027979ar

Habermas, J. (1973). *La technique et la science comme idéologie*. Paris : Gallimard.

Hugon, P. (2005). Environnement et développement économique : les enjeux posés par le développement durable. *Revue internationale et stratégique*, 60,(4), 113-126. doi:10.3917/ris.060.0113

International Forum on the Role of Leadership in Promoting. (May 17, 2010). Accelerating and Sustaining Gender Equality and Women's Empowerment. Kigali-Rwanda

Jain, S. Le mouvement Chipko. *Article de FAO*

Repéré à <http://www.fao.org/docrep/r0465f/r0465f03.htm>

Jonas, H. (1979). *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique* : Cerf.

La commission mondiale sur l'environnement et le développement. (1987). Notre avenir à tous, *Rapport Brundtland*.

Repéré à

https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

La constitution de la république du Rwanda

Repéré à

[http://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=7&ved=0ahUKEwjj1cb9jNzQAhVKxWMKHVIACf8QFghDMAY&url=http%3A%2F%2Fwww.wipo.int%](http://www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=7&ved=0ahUKEwjj1cb9jNzQAhVKxWMKHVIACf8QFghDMAY&url=http%3A%2F%2Fwww.wipo.int%2F)

2Fedocs%2Flexdocs%2Flaws%2Ffr%2Frw%2Frw002fr.pdf&usg=AFQjCNEOCb5KZsk
p4ufybVygKCVXN_yCdw&sig2=IQi0m44QmFpNr80KYHHBNw&bvm=bv.13978254
3,d.cGc

La contribution des femmes à la production agricole et a la sécurité alimentaire: situation actuelle et perspectives

Repéré à http://www.fao.org/docrep/x0233f/x0233f02.htm#P177_15072

Larrère, C. (2012). L'écoféminisme : féminisme écologique ou écologie féministe. *Tracés. Revue de Sciences humaines*.

Repéré à <http://journals.openedition.org/traces/5454#quotation>

Laugier, S., Falquet, J. & Molinier, P. (2015). Genre et inégalités environnementales : nouvelles menaces, nouvelles analyses, nouveaux féminismes: Introduction. *Cahiers du Genre*, 59,(2), 5-20. doi:10.3917/cdge.059.0005.

Les femmes et la prise de décisions

Repéré à <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fiche7.html>

Les femmes et l'environnement

Repéré à <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fiche11.html>

Les objectifs du développement durable

Repéré à https://www.unric.org/html/english/library/backgrounders/sdgs_french.pdf

Les objectifs du développement durable

Repéré à <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

Lindgaard, J. (2014). Vandana Shiva: Sur une planète morte, on ne fait plus d'affaires.

Repéré à

<http://www.consommateurspascobayes.com/pdf/OGM-TRANSPARENCE-VANDANA-SHIVA.pdf>

Michael P. Todaro, Stephen C. Smith, *Economic Development*, 11th ed., (England: Pearson Education Limited, 2011), 5.

News Press. (2015). Rwanda : « UMUGANDA », les travaux communautaires qui forgeront la cohésion de la société rwandaise.

Repéré à http://www.newspress.fr/Communique_FR_288372_6304.aspx

Nussbaum, M. C. (septembre 2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* : Broché.

OCDE/CAD, *Coopération pour le développement*, Paris, OCDE, 1994.
Repéré à <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/legoute2.pdf> , p.30

Organisation des Nations Unies. (Septembre 1995). *Action for Equality, Development and Peace, the United Nations Fourth World Conference on Women*, China, Beijing.
Repéré à <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/decision.htm>

Organisation des Nations Unies. *Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable, chapitre 24.*
Repéré à <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action24.htm>

Organisation des Nations Unies. *La déclaration universelle des droits de l'homme.*
Repéré à <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Organisation des Nations Unies. *La population mondiale devrait atteindre 9,6 milliards en 2050.*
Repéré à <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=30521#.Wmy0TnmIbIU>

Organisation des Nations Unies. (1992). Sommet « planète Terre », *Conférence des Nations Unies*, Brésil, Rio de Janeiro.
Repéré à <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

Organisation des Nations Unies Femmes (Juin 2000). *Les quatre conférences mondiales sur les femmes. Perspective historique.*
Repéré à <http://www.un.org/french/womenwatch/followup/beijing5/session/fond.html>

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. *La contribution des femmes à la production agricole et à la sécurité alimentaire.*
Repéré à <http://www.fao.org/docrep/x0233f/x0233f02.htm#TopOfPage>

Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural
Repéré à <https://undocs.org/fr/E/CN.6/2018/3>

Remmert, C. Le Rwanda renforce le pouvoir de décision des femmes. *Les femmes dans la reconstruction*

Repéré à <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2003/numero4/0403p25.asp>

RIST, Gilbert, *op. cit.*, p. 29.

Repéré à <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/legoute2.pdf> , p.29-31.

Rwanda environment management authority. Mission de REMA

Repéré à <http://www.rema.gov.rw/index.php?id=20>

Rwanda president wins top United Nations Environmental Prize for Policy Leadership

Repéré à

<http://web.unep.org/championsofearth/news/rwanda-president-wins-top-united-nations-environmental-prize-policy-leadership>

The ministry of gender and family promotion. Women in Parliament.

Repéré à <http://www.migeprof.gov.rw/about-us/ministers-message/>

The ministry of local government of Rwanda. Decentralization implementation plan.

Repéré à

http://minaloc.gov.rw/fileadmin/documents/Minaloc_Documents/DIP_3rd_Phase_Draft_14.3.11_final_version.pdf

Salomon P. (1991). *La femme solaire. La fin de la guerre des sexes*. Albin Michel

Repéré à <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2002-1-page-109.htm#no6>

Shekhar, S. (2001). *Changing Space of Pune: a GIS Perspective@ Development Map World Form, Paper Ref NO: MWF PN 116*, (Hyderabad: n.p, 2001), 10

Stuart Mill, J. (2005). *L'asservissement des femmes*. France : Payot et Rivages.

UNESCO. (2012). L'héritage du printemps silencieux de Rachel Carson. Paris, France.

Repéré à <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/ioc-oceans/about-us/special-events/the-legacy-of-rachel-carsons-silent-spring/>

UNESCO. (2002). Module 5 : Participation de la femme à la vie publique, *Orientation, conseil et développement de la jeunesse pour l'Afrique*.

Repéré à <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001386/138609f.pdf>

UNESCO. (Mars 1992). Paroles des femmes. *Le courrier de l'UNESCO*.
Repéré à <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000907/090796fo.pdf>

United Nations Environment Programme. (2016). Champions of earth awards ceremony
Repéré à <http://web.unep.org/champions/laureates/2016/paul-kagame>

United Nations Environment Programme. (2016). Rwanda President Wins Top United Nations Environmental Prize for Policy Leadership
Repéré à <http://web.unep.org/championsofearth/news/rwanda-president-wins-top-united-nations-environmental-prize-policy-leadership>

Vision 2020
Repéré à
http://www.minecofin.gov.rw/fileadmin/templates/documents/NDPR/Vision_2020_.pdf

Zuinen, N. (2002). Essai sur le rôle des femmes et des valeurs féminines. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome xli,(1), 109-114. doi:10.3917/rpve.411.0109.